

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 29 septembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

**Délibération n° CC-2023-131**

Objet de la délibération : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL BRIGNOLES-LE LUC**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21;

**VU** le Code de la Santé Publique

**VU** la Loi n°2009-879 du 21 juillet portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° 2020-216 du 24 juillet 2020 ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 24 juillet 2020, Monsieur Laurent NEDJAR a été désigné comme représentant de l'Agglomération au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Brignoles le Luc (CHBILL) et Monsieur David CLERCX, représentant suppléant ;

**CONSIDERANT** que par courrier en date du 23 août 2023, Monsieur le directeur du CHIBLL a informé l'ARS de la démission de Monsieur Laurent NEDJAR de ses fonctions ;

**CONSIDERANT** qu'afin de procéder à la modification de l'arrêté de composition du Conseil de surveillance, il convient que le Conseil Communautaire désigne un nouveau représentant ;

Sont candidats :

- En qualité de représentant titulaire : Philippe VALLOT
- En qualité de représentant suppléant : David CLERCX

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à un vote à main levée des dits représentants comme l'autorise l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales en cas d'unanimité du Conseil Communautaire ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE PROCEDER** à un vote à main levée.
- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe VALLOT comme représentant titulaire et Monsieur David CLERCX comme représentant suppléant au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Brignoles le Luc.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre  
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND